ISIB

INSCRIPTION A LA FORMATION ET L'EXAMEN DE

PLACEUR DE PORTES RESISTANT AU FEU

Je, soussigné .....

habitant à (code postal) ..... (localité) .....

(rue + n°.) .....

Téléphone : ..... Adresse e-mail : …….…….…….

Nom de l'employeur éventuel :

.....

Secteur d'activité principal : ❑ Menuiserie Bois ❑ Menuiserie Métallique ❑ Autres :.....

m'inscrit à une formation et à l'examen de placeur de portes résistant au feu dans un centre de formation / d'examens reconnus par ISIB.

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- le dispositif particulier de certification des placeurs de portes résistant au feu (formulaire P.3.0.);
- les paragraphes 4 des procédures 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ;
- la liste des centres de formation / d'examens agréés par ISIB ;
- les tarifs des coûts relatifs à la certification ;
- la convention type entre ISIB et le placeur ;
- le mandat type du placeur à son employeur.

Ces documents sont consultables sur notre website www.isibfire.be.

J'accepte démontrer mon identité à l'aide d'une pièce d'identité officielle sur simple demande du formateur ou de l'examinateur.

Je m'engage à ne pas divulguer d'informations sur le contenu de l'épreuve à des tiers.

Je déclare avoir pris connaissance des points suivants :

- La formation est une formation théorique basée sur un syllabus contenant des informations générales sur la sécurité incendie (notion de base, réglementation, résistance au feu des éléments de construction, …) et sur de la documentation technique (Agréments techniques Benor/Atg, Certificats CE, DoP, …) ;
- le passage de l'épreuve préalable à la certification fait partie du processus de certification;
- Si je désire introduire une demande de besoins spécifiques (par ex. : forme grave de dyslexie, surdité, …), je peux directement contacter l'ISIB, afin d'évaluer les possibilités d'adaptations envisageables pour l'assistance à la formation et pour le passage de l'épreuve.
- le certificat peut être accordé uniquement si :
  - j'ai suivi une formation dans un centre de formation reconnu par ISIB ;
  - j'ai réussi les deux parties de l'épreuve préalable à la certification que j'ai passée il y a moins de deux ans à dater de la fin de la formation dans un centre d'examen reconnu par ISIB;
  - l'épreuve a eu lieu au plus tard il y a deux ans
  - j'ai conclu une convention avec ISIB, dans lequel les droits et devoirs d'ISIB et du placeur sont définis ;
  - je joins à ma commande les documents administratifs nécessaires pour la gestion du système de certification (formulaire de renseignements, bon de commande des étiquettes et des attestations de placement, convention, mandat s'il y a lieu) ;

– je joins à ma demande :

❑ (pour les indépendants ou gérants d'entreprise) :
une preuve de l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises dans une catégorie comprenant la fabrication et/ou le placement de portes.

❑ (pour les employés) :
une copie de mon certificat ou de mon diplôme délivré par une école technique ou professionnelle, où le placement des portes fait partie de la matière enseignée,
ou
une déclaration de mon employeur affirmant une expérience pratique dans le placement des portes d'une durée d'au moins un an.

- le certificat est valable pour 5 ans et renouvelable, pour autant que je respecte les conditions de la convention et les procédures.

Date : Signature [1] :

[1] La signature doit être précédée de la mention manuscrite "*Lu et approuvé*"